Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121633-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

3-3 Natation scolaire – Convention avec la CCPBS

M. David LE TALLEC, rapporteur, expose :

« *Vous avez reçu, annexé à votre convocation pour la présente réunion, le projet de convention à intervenir avec la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, relative à l'organisation de la pratique de la natation dans le cadre scolaire pour les élèves de l'école Nicole et Félix Le Garrec au cours de l'année scolaire 2025/2026. Cette convention fixe les conditions d'accueil des enfants, l'usage des locaux, le personnel mis à disposition, les créneaux horaires, le transport, les conditions financières de la prestation ...*

Votre Commission de la vie scolaire et sociale a examiné ce dossier lors de sa réunion du mercredi 3 décembre 2025 ; elle vous propose d'approuver ce document et d'autoriser Mme le Maire à le signer.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu le projet de convention à intervenir entre la Commune de Plonéour-Lanvern et la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, relative aux activités de natation scolaire pour les enfants de l'école Nicole et Félix Le Garrec au cours de l'année scolaire 2025-2026

Vu l'avis de la Commission de la vie scolaire et sociale en date du 3 décembre 2025

Approuve le projet de convention à intervenir

Autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à signer la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 2 janvier 2026
Madame le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANV

Josiane KERLOCH